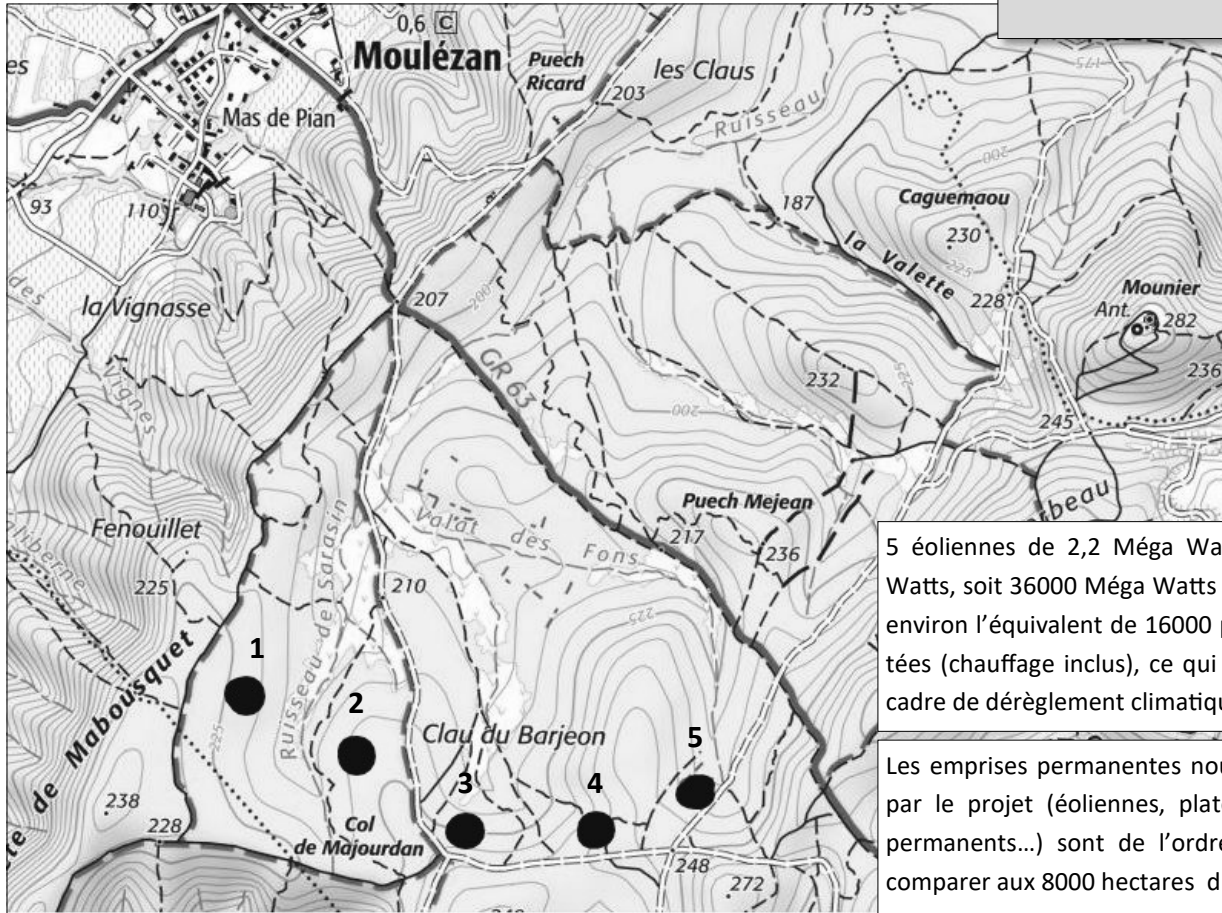




Demain, le vent soufflera toujours

# Le projet éolien de Moulézan



5 éoliennes de 2,2 Méga Watts, soit 11 Méga Watts, soit 36000 Méga Watts heure prévus, soit environ l'équivalent de 16000 personnes alimentées (chauffage inclus), ce qui a du sens dans le cadre de dérèglement climatique en cours...

Les emprises permanentes nouvellement créées par le projet (éoliennes, plateformes, chemins permanents...) sont de l'ordre de 1 hectare à comparer aux 8000 hectares du bois des Leins.

**Faune, flore, biodiversité:** Plusieurs bureaux d'études indépendants (ABIÉS, ALTIFAUNE) et reconnus pour leur expertise en matière de biodiversité ont étudié le Bois de Leins de façon approfondie.

- 19 journées/nuits d'inventaire sur le terrain ont été réalisées de septembre 2017 à août 2018 concernant les habitats naturels, la flore, les mammifères dont les chiroptères, les insectes, les reptiles...
- 24 prospections de terrain ont été réalisées spécifiquement sur le volet avifaune d'août 2017 à septembre 2018.

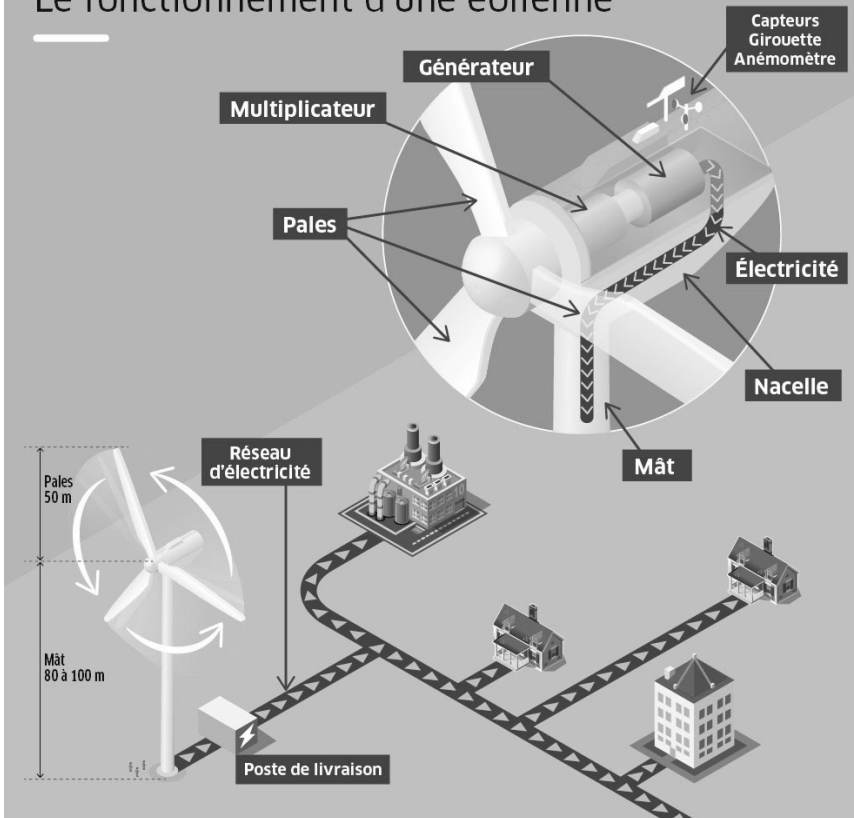
De nombreux échanges ont eu lieu avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) concernant les enjeux du site. Le projet bénéficie d'une bonne acceptation (et pourtant la DREAL Occitanie est très exigeante !!). In fine c'est l'administration qui étudiera précisément notre dossier et qui donnera ou pas son aval au projet. Ce sont pas moins d'une vingtaine de services de l'Etat qui analysent ces études et donnent leur avis au Préfet.

**Risque d'incendie:** Les parcs éoliens en milieu boisé existent déjà en France. Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et la Sécurité Civile interviennent déjà dans ces contextes pour éteindre des incendies (dans l'Aude par exemple). Le massif du Bois de Leins, au regard de son niveau d'équipement actuel (pistes DFCL, citernes...) est malheureusement déjà une « poudrière ». D'autre part, l'état de la végétation du massif (forêts de conifères et garrigue très dense, milieux fermés...) renforce encore le risque incendie. Le parc éolien de Moulézan doit être vu comme une opportunité de renforcer la défense incendie du massif, non comme une menace. Les conclusions de l'étude confiée à l'ONF (expert indépendant) indiquent que le parc éolien n'aggravera pas le risque incendie. Au contraire, les mesures qui seront prises permettront de renforcer la protection du massif :

- Création de 0,6 km de piste DFCL de 2ème catégorie de lutte pour faire face aux scénarios de feu par vent de sud ;
- Création de zones débroussaillées au contact des éoliennes et du point de livraison prenant en compte l'obligation légale de débroussaillage (50 mètres, soit 5 ha) et l'extension de 100 mètres vers le sud/sud-est pour un total de 2 ha par implantation soit 12 ha,
- Création d'une coupure de combustible autour de la zone globale d'implantation pour compenser l'impossibilité de lutte aérienne pour un total de 55 ha ;
- Création d'une zone de repli pour les moyens au sol du SDIS ;
- Création d'une citerne métallique aérienne DFCL de 30 m<sup>3</sup>.

A ces mesures, s'ajoutera l'ouverture de milieux au nord et au sud du projet sur plusieurs hectares, et l'entretien annuel de ces surfaces par pastoralisme, ayant pour conséquence une meilleure protection du massif face au risque incendie et un renforcement de la biodiversité (espèces végétales, rapaces...).

## Le fonctionnement d'une éolienne

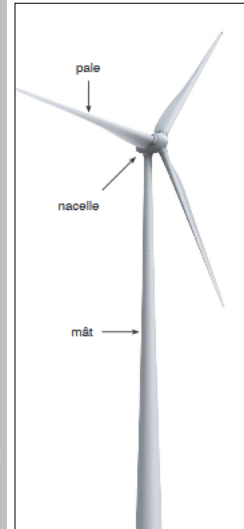


Le courant produit par les éoliennes sera transporté vers un poste de livraison situé à proximité puis vers Moussac (12 km) qui le distribuera sur le réseau.

Grâce à ses capteurs, chaque éolienne oriente sa nacelle en fonction du vent afin d'avoir le meilleur rendement.

**le mât** : 100 m de haut.

**la nacelle** : elle se trouve au sommet du mât et permet aux pâles de tourner. Elle est équipée d'un



rotor à axe horizontal. Le vent fait tourner les pales entre 10 à 25 tours par minute.

**la génératrice ou alternateur** : elle transforme l'énergie éolienne mécanique en énergie électrique.

L'électricité produite est acheminée par câble électrique souterrain jusqu'au poste de l'entreprise distribuant l'électricité (par exemple EDF en France). La durée de vie d'une éolienne est estimée à 20-25 ans. A l'issue elle est démontée ou remplacée.

**Nappes phréatiques:** Aucun rejet direct d'eau ou de quelque produit solide, liquide ou gazeux vers le milieu naturel n'est prévu. De même, aucun prélèvement dans le milieu naturel n'est envisagé. Des mesures de réduction et de maîtrise du risque de pollution seront mises en place en phase de chantier (approvisionnement en carburant en dehors du site, stationnement sur la base vie, maintenance régulière des engins de chantier, détection et l'arrêt de la pollution, traitement local par épandage de produits absorbants ou décapage des terres souillées si besoin) et en phase d'exploitation (présence d'un bac de rétention de capacité supérieure situé à la base de l'aérogénérateur ou dans la nacelle, protocole d'entretien des éoliennes et récupération des huiles remplacées). La société QUADRAN veillera également à mettre en place des mesures de gestion des eaux pluviales pour maîtriser ce risque. La nappe d'eau souterraine est suffisamment profonde (50 à 100 m sous le terrain naturel) pour réduire le risque d'impact par pollution.

**Informations-Délais:** Le projet avance petit à petit, étape par étape, comprenant des jalons de validation en lien avec l'administration :

- Février 2018: Réunion en Préfecture pour présenter le projet au Secrétaire Général. Réunion à l'Agglo de Nîmes pour présenter le projet à M. Lachaud, Pdt de Nîmes-Métropole. Réunion au Département pour présenter le projet à M. Bouad, Pdt du Département.
- Mars 2018 : réunion risque incendie en Préfecture ;
- Avril 2018 : réunion DREAL Occitanie (enjeu Aigle de Bonelli).

Des points sur l'avancement du projet sont régulièrement effectués dans les Bulletins municipaux de Moulézan.

Désormais le projet est arrêté et toutes les études sont terminées. Le 24 mai la société QUADRAN viendra à Moulézan pour présenter ses travaux à la population.

**Lutte contre le réchauffement climatique:** une éolienne émet 0g de CO<sub>2</sub> pour la production d'électricité. Une éolienne de 2 MW permet en moyenne d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'environ 1 934 tonnes de CO<sub>2</sub> (équivalent) chaque année. Une éolienne a besoin en moyenne de 6 mois pour restituer l'énergie consommée pour sa production, pour une durée de vie de 20-25 ans.

Si rien n'est fait et qu'aucune dynamique n'est activée, le réchauffement climatique va profondément modifier nos paysages (fréquences d'événements climatiques violents, tempêtes, désertifications, incendies, inondations, submersions). Le développement de l'énergie éolienne, en luttant contre le réchauffement climatique, contribue à préserver l'intégrité de nos paysages. Après avoir adapté notre milieu à nos besoins (châteaux d'eau, pylônes électriques, autoroutes, ligne TGV, etc.), nous devons aujourd'hui ajuster notre production d'énergie à nos ressources, à notre environnement et à sa sauvegarde. Privilégier les énergies propres et renouvelables, tirer parti du potentiel éolien de la France, et lutter contre le réchauffement climatique, est une question d'intérêt général. Il en va de la survie de nos modes de vie, et à plus long terme de la protection des générations futures.

**Biodiversité:** La mortalité des oiseaux en France est estimée entre 6,6 et 7,2 individus par an et par éolienne. D'une manière globale, la mortalité due à l'énergie éolienne est très loin derrière les autoroutes, les façades d'immeuble, les lignes électriques ou encore... les chats ☺ (Autoroute : 30 à 100 individus/km/an, lignes moyenne tension (20 à 60 kv) : 40 à 100 individus/km/an, ligne haute tension (>63 kv) : 80 à 120 individus/km/an)

L'utilisation de composants inertes pour les fondations (béton) ne pollue pas les sols, permet de continuer à jouir des terres sur lesquelles les éoliennes sont implantées, y compris lorsque leur durée de vie arrive à son terme.

**Coût:** Aujourd'hui, le prix moyen de l'éolien terrestre est de 65,4 €/MWh (appel d'offre de février 2018). Le prix de l'éolien terrestre est quasiment la moitié de celui du nouveau nucléaire (Hinkley Point) qui s'élève à 110 €/MWh. Dès 2016, l'Ademe indiquait que l'éolien terrestre était le moyen de production le plus compétitif, ce que les rapports de l'Agence Internationale de l'Énergie, de l'IRENA ou encore les enquêtes de la Commission européenne confirment depuis.